L'eau'bservatoire

DU SYNDICAT MIXTE

ARGUENON-PENTHIÈVRE

Bassin versant de l'Arguenon : les communes en route vers le Zéro-Phyto

Le SMAP conseille 33 communes et une communauté de communes signataires d'une charte de désherbage visant à abandonner le traitement chimique dans les « zones rouges ». Il s'agit des zones sensibles proches des caniveaux, fossés, avaloirs, cours d'eau, ainsi que toutes les zones pentues ou imperméables connectées à l'eau. La majorité des communes n'utilisent plus de désherbant chimique dans les zones connectées à l'eau. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Arguenon - Baie de la Fresnaye demande aux communes d'engager un travail pour tendre progressivement vers le « Zéro phyto » sur l'ensemble des espaces publics. Le SMAP propose donc aux communes d'évoluer vers une charte qui définit un nouvel objectif : aucun produit phytosanitaire ou anti-mousse sur l'intégralité des espaces publics : c'est le Zéro phyto!



En retour, le SMAP conseille les communes sur le désherbage alternatif et organise des journées d'information et de démonstration de matériel pour les élus et les agents. Le SMAP propose aux communes et communautés de communes de tester et d'appliquer des techniques qui sont indispensables pour atteindre le Zéro Phyto :



Balayage préventif de la voirie



Plantes couvre-sol et paillage



Désherbage mécanique des allées sablées



Gestion différenciée et prairies fleuries



Trottoirs enherbés

Que sont les phytosanitaires?

Ce sont les produits utilisés pour traiter les plantes :

- Les désherbants,
- Les fongicides (contre le mildiou...)
- Les insecticides (contre les pucerons...)
- Les molluscicides (contre limaces et escargots)
- Les acaricides (contre les araignées rouges...)



La Qualité de l'eau sur 4 mois à l'Usine de Pléven VALEUR LA PLUS ÉLÉVÉE AVANT TRAITEMENT VALEUR JUILLET MOYENNE APRÈS TRAITEMENT LA PLUS ÉLÉVÉE APRÈS TRAITEMENT À OCTOBRE 2014 **NITRATES** 24 mg/l 24 mg/l **ISOPROTURON** (Désherbant agricole) <0,02 μg/l <0,02 μg/ **AMPA** (Désherbant utilisé par tous, issu de la dégradation 0,1 μg/l <0,05 μg/ du glyphosate)

Nitrates en mg/L Isoproturon / AMPA en µg/L







La réglementation actuelle sur les traitements phytosanitaires qui s'impose à tous :

L'arrêté « fossé » du 1er février 2008 interdit les traitements phytosanitaires à proximité des points d'eau. Cet arrêté s'impose à tous : collectivités, professionnels et particuliers. En cas d'infraction, les peines encourues peuvent aller jusqu'à 75000 € et 2 ans d'emprisonnement.

La réglementation impose de ne pas utiliser de pesticides :



Dans et à moins de 1 mètre de la berge des fossés même à sec, cours d'eau, collecteurs, puits, forages.



Sur les avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.



La réglementation future qui s'imposera aux particuliers :

À partir de 2022, la vente et l'utilisation des phytosanitaires aux particuliers sera interdite (Loi « Labbé » du 6 Février 2014).

Le Service SAGE & Bassin Versant du SMAP au quotidien!

Voici des exemples d'actions organisées par le SMAP ces derniers mois

Le 10 Septembre 2014 à Landébia a été présentée la charte « Zéro Phyto » aux élus et agents des communes et communautés de communes du bassin versant de l'Arguenon. 80% des collectivités étaient présentes à cette réunion.

Le 23 Octobre 2014 à Pléven, a eu lieu la réunion d'installation de la nouvelle Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Arguenon-Baie de la Fresnaye, en présence du Sous-préfet de Dinan, Monsieur Michel Laborie.

Daniel Baron, Vice-président du SMAP, a été réélu Président de la CLE. Ont été élus Vice-présidents : Michel Raffray, Président du SMAP, qui représente le bassin versant de l'Arguenon et Joëlle Burnouf, Vice-présidente de la Communauté de Communes du Pays de Matignon, pour le bassin versant de la Baie de la Fresnaye.

Les 42 membres de la nouvelle CLE ont adopté les règles de fonctionnement de la CLE, la composition du bureau de la CLE, et ont également renouvelé les trois commissions thématiques de travail :

- Gestion quantitative de l'eau et inondations
- Qualité des eaux et usages associés de la source à la mer
- Territoire, assainissement et milieux naturels



Tirage: 20 450 exemplaires (ensemble des foyers du bassin versant de l'Arguenon)
Rédaction-contact: Marie-Christine Toquet, Coordinatrice Sage - Bassin Versant Arguenon
et Yann Shiokkos Technicien SAGE - Bassin Versant Arguenon
Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre - La Ville Hatte - 22130 PLÉVEN, Tél: 02 96 84 49 10
Direction de la Publication: M. RAFFRAY (Président du SMAP)

Direction de la Publication : M. RAFFRAY (Président du SMAP)
Conception : Eole Communication - Impression : Imprimerie Morvan-Fouillet

Crédits photos : SMAP



smap.pleven@wanadoo.fr

